

Bulletin d'information de la commune d'Upie

n° 44 avril 2021

L'UPIEN



Mr Desrumaux Walter

Dates à retenir

Lundi 10 mai : Conseil municipal à 20h30

Lundi 7 juin : Conseil municipal à 20h30

**Mardi 8 juin : Réunion publique consacrée à la révision du PLU
à 19h à la salle des fêtes**

Lundi 5 juillet : Conseil municipal à 20h30

L'organisation des manifestations étant perturbée par la crise sanitaire, veuillez consulter le site internet de la Mairie pour connaître les dates des futures manifestations

LA COMMUNE D'UPIE EST SOUMISE PRINCIPALEMENT AUX RISQUES

INONDATION



VENT VIOLENT



SISMIQUE



FEU DE FORÊT



TRANSPORT MATIÈRES
DANGEREUSE



CHUTE DE NEIGE



SI VOUS VOULEZ ÊTRE PREVENUS EN
CAS DE CATASTROPHE NATURELLE OU
TECHNOLOGIQUE SUR LA COMMUNE

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION



→ METTEZ VOTRE VILLE EN FAVORI ←

→ AUTORISEZ LA RÉCEPTION DES NOTIFICATIONS VIA LES
PARAMÈTRES DE VOTRE TÉLÉPHONE ←



Télécharger CentoLive
pour iOS

VOUS AUREZ ÉGALEMENT
ACCÈS À TOUTES LES
INFORMATIONS
RELATIVES À UPIE



Télécharger CentoLive
pour Android

A vos téléphones !

LE MOT DU MAIRE



La grande majorité des médecins est unanime pour dire que seule la vaccination de l'ensemble de la population nous permettra d'échapper au cycle infernal des confinements et des couvre-feux cherchant à enrayer les rebonds incessants de l'épidémie de la covid 19 tenant en haleine le monde depuis plus d'un an.

Les femmes et hommes politiques pris en étau entre le besoin de satisfaire la reprise de l'économie et la liberté individuelle d'un côté, et la sécurité sanitaire de l'autre, ont de plus en plus de difficulté à défendre l'intérêt général face à une société paralysée par un excès de communication tous azimuts. Un phénomène amplifié par les élections qui approchent.

Garder la tête froide, lire, se faire sa propre opinion en convoquant la raison est la seule attitude pour rester des citoyens responsables et soucieux du bien vivre ensemble.

Les dernières informations laissent entrevoir une reprise progressive de notre liberté d'être. Néanmoins, au moment où vous lirez ces lignes, la nécessité de poursuivre les gestes barrière sera la seule garantie de cette liberté retrouvée.

Dans ce monde un tant soit peu déboussolé, nous avons malgré tout grand plaisir à vous présenter ce nouveau numéro de votre magazine communal.

Vous y trouverez nombre d'informations concernant la vie villageoise. Dans le prolongement de ce numéro, je vous invite à vous rendre prochainement sur le nouveau site de la commune, site travaillé par la commission Communication présidée par Mme Julie Algoud. Elle présente ci-après le site en question. Un beau travail collectif qui pourra encore s'améliorer mais qui a tenu compte de nombreux attendus de votre part et notamment d'une interactivité vous permettant de faciliter, entre autres, toutes les démarches administratives.

Merci à tous les membres de cette commission.

Pour terminer, je vous signale un évènement à ne pas manquer à savoir la réunion publique consacrée à la révision du PLU le mardi 8 juin à 19h à la salle des fêtes. En espérant vous y trouvez nombreux.

Jean-Jacques Bruschini

NOUVEAU SITE INTERNET !!!

L'interactivité avec les Upiens étant notre priorité, nous avons souhaité remanier et développer le site internet de la commune afin de permettre aux habitants d'être informé en temps réel des informations de la ville.

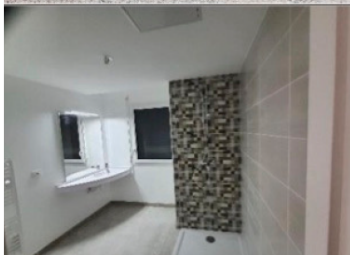
A travers la navigation de ce site que nous avons conçu clair et pragmatique, vous trouverez une véritable boîte à outils visant à faciliter votre vie quotidienne sur Upie : démarches administratives en ligne, vie municipale, associations, enseignements, commerces, histoire de notre village et tourisme.

Bonne navigation !

En cas d'oubli ou d'erreur , vous pouvez contacter Julie ALGOUD par mail juliealgoud.mairie.upie@gmail.com.

Julie Algoud

Lotissement « Upiani »



Chemin Bellevue, les logements (12 logements locatifs et 8 villas en accession à la propriété) construits par Habitat Dauphinois Valrim seront bientôt occupés. Pour rappel, ce lotissement a été construit à la fois sur des terrains communaux et privés, terrains répertoriés au PLU dans une zone AU0 signifiant l'obligation d'un aménagement d'ensemble.

La commission urbanisme a participé à l'élaboration du projet dans le cadre de séances de travail avec le constructeur. Nous avons pu manifester un certain nombre d'exigences en termes de front de rue, de cheminement piétonnier, de coloris et en veillant au respect du PLU notamment concernant le nombre de logements locatifs.

L'ensemble réalisé est très harmonieux et s'intègre parfaitement à notre village. Les prestations fournies sont de grande qualité comme vous pouvez en juger sur les photos. D'ailleurs, beaucoup de ces logements vont être occupés par des Upiens qui ne se sont pas trompés en achetant auprès d'un constructeur reconnu en Drôme, ou qui ont fait des demandes d'attribution, pour lesquelles nous avons donné des priorités dans le cadre de la commission d'attribution des logements.

Bien entendu, nous remercions la société Habitat Dauphinois Valrim pour la qualité du projet réalisé et son écoute.

Personnellement, je remercie tous les élus, du mandat précédent et de l'actuel ayant consacré du temps à ce programme de logements.

Que tous les nouveaux arrivants sur notre commune, grâce à cet ensemble, soient les bienvenus.

Jean-Jacques Bruschini

Place Charlemagne

Qu'il me soit permis ici de féliciter le bureau d'études Atelier L de Mme Florine Lacroix, lauréate d'un concours national (AJAP) dans la catégorie "paysagistes concepteurs" du ministère de la Culture. A ce titre, elle a présenté, entre autres, le travail réalisé pour les aménagements des places et de la traverse de la route départementale à Upie, un travail qui a plu au jury et qui sera sans doute exposé à la maison de l'architecture à Paris, cet été. Il fera également l'objet d'une exposition itinérante à travers la France. Qu'on se le dise....

Malheureusement, au moment où les parterres végétalisés de ces places auraient dû fleurir, nous avons fait le triste constat qu'énormément de plantes avaient été piétinées par des personnes indélicates. Le pépiniériste doit renouveler une partie des massifs et à cette fin, les employés communaux ont délimités les espaces concernés avec de la rubalise pour rappeler aux rêveurs malintentionnés leurs devoirs dans le cadre bien compris de la vie en communauté.

Jean-Jacques Bruschini

Elections départementales et régionales de juin 2021

Comme vous le savez sans doute déjà, ces élections ont été reportées au 20 et 27 juin.

Ce double scrutin, conduira à mettre en place deux bureaux de vote dans la salle du conseil municipal et vous proposera deux temps de vote successifs grâce à l'organisation que nous mettrons en place. La tâche est un peu compliquée mais elle sera assurée avec le maximum de sécurité puisque nous contrôlerons les entrées afin de respecter le nombre de personnes en fonction des mètres carrés disponibles et les gestes barrière à l'intérieur du bureau de vote.

De plus, selon les recommandations du conseil scientifique, tous les assesseurs de plus de 55 ans devront être vaccinés (1ère dose au moins). Pour les autres un test (PCR ou autotest) sera exigé.

Cet aspect du scrutin reste à être confirmé par le gouvernement. La possibilité de voter par procuration sera encouragée. Attention néanmoins aux délais nécessaires à l'acheminement des procurations, vu le risque d'une grande utilisation de ce mode de participation.

Deux bureaux de vote nécessitent un minimum de 6 personnes en continu de 8H à 18H. Cela signifie que les conseillers municipaux ne seront pas en nombre suffisant pour accomplir cette tâche définie par période de 2H30.

Aussi, nous faisons appel aux volontaires, pour faire part de leur intention d'être assesseurs tout en prenant en compte les éléments portés à votre connaissance ci-dessus.

Il s'agit de s'inscrire et en fonction des besoins, le Maire fera appel à vous dans l'ordre des inscriptions enregistrées. Bien entendu, pour cela, vous devrez présenter les justificatifs sanitaires demandés et être inscrit sur les listes électorales.

Par avance, merci pour votre disponibilité citoyenne.

Jean-Jacques Bruschini

JUGEMENTS

Dans le dernier numéro de janvier, nous vous avons annoncé que la commune d'Upie avait été déboutée par le tribunal judiciaire de Valence dans sa volonté à maintenir une ruelle piétonne dans le village. Nous nous réservons le droit de faire appel de ce jugement mais au vu du nombre insuffisant des témoignages d'Upiens, notre avocat a convaincu l'ensemble des conseillers de ne pas lancer cette procédure. Aussi, nous avons délibéré dans ce sens tout en regrettant cette décision de justice qui prive la commune d'une de ses ruelles, ruelles faisant le charme d'un village et de ses traditions. N'oublions pas que cette ruelle portée sur le cadastre napoléonien a vu des générations entières l'utiliser soit pour aller à l'église soit pour se rendre à un genre de maison des jeunes avant l'heure.

Malheureusement, ce n'est pas la seule décision de justice à l'encontre de la commune. Suite à des travaux de réfection du revêtement de la rue de la Poste réalisés il y a 20 ans, le tribunal de Grenoble a reconnu que la dégradation du plancher d'un propriétaire de cette voie communale était due aux infiltrations d'eau de pluie provoquées par le rehaussement de la chaussée. Condamnée à payer une partie des travaux de réparation, la commune a dû faire face à cet imprévu pour lequel notre assureur n'a pas encore tranché quant à sa prise en charge dans le cadre de l'assistance juridique.

Jean-Jacques Bruschini

Commission Culture Association Patrimoine

Les nouveaux placards de l'ex-cantine sont finis. Ils seront accessibles pour les adhérents du club des 4 saisons dès que les conditions sanitaires seront levées.

Le travail de transformation s'est bien déroulé avec Raymond Vallon (adhérent du club des 4 saisons) et Bernard Porcher (1er adjoint - responsable des travaux).

L'entreprise Thomas Vallons a déplacé l'évier inoxydable à l'extérieur. Nous pouvons être fiers et satisfaits de l'énergie mise à contribution pour le local associatif.

Toute l'équipe municipale les remercie chaleureusement.





DE MAISON PIERRE
www.demaisonpierre.fr

Vente – Achat – Location – Gestion – Syndic

Un projet de **VENTE** ou d'**ACHAT** ?
Je suis à votre disposition, contactez-moi !

Christelle ECHEVIN-FERRON 07 69 62 72 42
c.ferron@demaisonpierre.fr
Agent Commercial RSAC 887554566

DE MAISON PIERRE TOURNIOL, 8 rue des Alpes 26000 VALENCE Tél. 04 75 55 63 50
SARL au capital de 50 000€ - N° BREN 850 409 029 R.C.S Romans
N° TVA intracommunautaire FR 7850409029 – CODE NAF 6831 Z
Carte prof. n° CPI 2601 2018 000 029 232 délivrée par la CCI de la Drôme - Caisse de Garantie: GALIAN – 89 rue
La Boétie 75008 PARIS – N° Sociétaire 111202 - MIA immatriculé au registre de l'ORIAS sous le n°18006179



valsoyo
À Upie

www.valsoyo.com
04.75.60.58.06

Des ACTIVITÉS pour tous !

Commission Economie locale / Tourisme

Composition : Catherine NOIN, Sébastien ECHEVIN et Julie ALGOUD

En cette période toujours préoccupante sur le plan sanitaire, certaines de nos entreprises ont dû à nouveau fermer leurs portes et ce durant un mois. Dans ce cadre, nous suivons de près l'évolution et surtout le maintien de ces dispositifs indispensables à la survie de ces acteurs économiques. Néanmoins, nous ne pouvons qu'encourager l'ensemble des Upiens à favoriser la fréquentation de nos commerces, artisans et producteurs locaux dont les services et les produits proposés sont un atout pour le dynamisme commercial de notre commune.

Catherine Noin Chauvel

Commission Action Sociale

Composition : Catherine NOIN, Jill MARTIN, Murielle VALLON, Julie ALGOUD et Jean-Jacques Bruschini

Actuellement, la situation sanitaire nécessite un nouveau confinement et restreint toutes les activités sociales et familiales habituelles. Nous sommes conscients de l'isolement humain pour certains d'entre nous, et nous espérons vivement une amélioration dans les semaines qui arrivent afin de pouvoir reprendre une vie quotidienne plus facile et ce, pour le plus grand bonheur de tous. Dans l'attente, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'ensemble du dispositif médical mis rapidement en place sur notre territoire afin de permettre la vaccination Covid-19, pour répondre à la demande des personnes vulnérables souhaitant recevoir ce vaccin.

Plus que jamais, nous restons à votre écoute pour toute difficulté personnelle que vous pourriez vivre afin d'y apporter une réponse adaptée. Pour prendre RDV en toute discrétion avec moi vous pouvez vous servir de notre nouveau site internet rubrique "Vivre à Upie - action sociales- CCAS- prendre RDV"

Catherine Noin Chauvel

Commission Associations

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de 2 nouvelles Associations Upiennes :

- Le 09 janvier 2021 – Olympique Boule Upienne (OBU) ayant pour but de développer la pratique du sport pétanque en loisir.

Les personnes désireuses de jouer pour le plaisir et dans la convivialité sont invitées à prendre contact avec la présidente Aurore Chaix, tous les dimanches matin au stade de football.

- Le 21 mars 2021 – La Grange Aux Merveilles (LGAM) ayant pour but de promouvoir, développer et faire connaître les créateurs artisanaux locaux dans un esprit de convivialité et de bienveillance. Joëlle Potdevin est la présidente de cette association.

Xavier Martinon

Adjoint aux Associations.



MONTMEYRAN
04 75 55 68 94
125 chemin de l'Oye

SECURITEST 
CONTRÔLE TECHNIQUE

UTILITAIRES • 4X4 • CAMPING-CAR
ELECTRIQUE • HYBRIDE

RENDEZ-VOUS EN LIGNE 

Ouvert le samedi matin et fermé le lundi (sur rendez-vous)

 Contrôle Technique Montmeyran

Commission Sécurité

Depuis le 1er mars 2021, la commune d'Upie accueille Solène Roucour, étudiante en Master 2 « Gestion des risques et des catastrophes naturelles » à Montpellier. Elle effectue son stage de fin d'étude à Upie jusque fin juillet. Solène a pour mission de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde de la commune (PCS). Le PCS permet de prévoir l'organisation à mettre en place autour du Maire, et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations et des biens face à une catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire qui se produit sur la commune.



**De gauche à droite :
Georges Sorrel – Bernard Porcher – Jean-Jacques
Bruschini – Solène Roucour – Xavier Martinon.**

La population doit être informée des risques naturels et technologiques qui peuvent se produire sur la commune. Pour cela un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera réalisé.

Ce document obligatoire décrit les risques auxquels est soumise la commune, leur localisation possible et les bons gestes à adopter. Il sera consultable en mairie et vous le recevrez dans votre boîte aux lettres.

Sachez que vous pouvez être membre du comité consultatif de la commission de sécurité qui se charge de superviser l'élaboration du PCS et du DICRIM réalisé par Solène.

Si vous souhaitez davantage participer, vous pouvez intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile. Cette réserve obligatoire est composée de bénévoles habitant la commune. Elle a vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations en cas de catastrophe.

Les missions sont variées :

- Accueillir les victimes lors d'un événement dans un centre d'accueil comme la salle des fêtes.
- Baliser des routes en mettant des barrières
- ...

Pour que ce projet fonctionne il est important que des upiens ou upiennes se mobilisent et viennent renforcer les équipes.

Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un mail à :

pcs.mairie.upie@gmail.com

Au début de l'été, une réunion d'information sera organisée pour expliquer aux upiens le PCS de la commune. Il sera possible de poser toutes vos questions.

Enfin, pensez à télécharger l'application CENTOLIVE qui vous communique toutes les informations de la commune et qui sera l'un des dispositifs d'alerte en cas de catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire.

Xavier Martinon
5ème Adjoint



Zéro déchet, Ze Défi !

DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET

Upie & Montmeyran



En septembre 2021, Montmeyran et Upie RECRUTENT !!!

Nous lançons un défi zéro déchet aux habitant-e-s de nos deux communes.
Célibataire, en couple ou famille nombreuse, tout le monde est bienvenu.
Le défi consiste à réduire ses ordures ménagères et son recyclage.
Mais vous ne serez pas seul.es dans cette aventure !

L'aventure du défi zéro déchet vous tente ?

Nous vous proposons un accompagnement sur mesure !

Durant six mois, dans un esprit convivial, vous serez invité à participer à divers ateliers tels que la cuisine anti gaspi, le tri, le compost, la fabrication de cosmétiques et la réparation du petit électroménager...

Le défi est interne au foyer, pas de compétition entre participant.es, chacun.e fait de son mieux.

Au programme : des rencontres, des découvertes, des moments de partage !!

Vous avez quelques mois pour vous préparer à affronter ce nouveau défi, les inscriptions se feront entre mai et septembre.

Vous êtes expert-e-s du zéro déchet et/ou déjà engagé-e-s dans cette démarche ?

Nous recherchons des volontaires qui pourraient, dans la mesure du possible, nous accompagner à relever ce défi, en prodiguant des conseils, en animant des ateliers... Un groupe de travail "Zéro déchet, Ze défi" va s'ouvrir.

>> Vous pouvez nous rejoindre dans cette aventure en nous contactant ici : zedefi26120@mailo.com

Laetitia Challancin Montmeyr'en Transition & Valeria Crouzet Commission Transition

Il est permis de végétaliser !



Projet de végétalisation participative du centre village.

Afin de favoriser la nature et la biodiversité, d'embellir le centre du village nous lançons un projet pour végétaliser les murs et façades en pied des maisons, des immeubles, pour cultiver des plantes en bac dans sa rue ou devant chez soi ou encore agrémenter les pieds d'arbre situés sur l'espace public.

Tout le monde peut participer. Il suffit simplement de réfléchir à un projet individuel ou collectif et de faire sa demande auprès de la mairie.

Si celui-ci est accepté, la mairie d'Upie, vous délivrera un permis de végétaliser accompagné d'une charte et de quelques conseils techniques sur le choix des plantes et l'entretien à prévoir.

Pour inaugurer ce projet, samedi 13 mars, élu.es et bénévoles ont déjà planté 30 pieds de lavande sur la place de l'Eglise.

Alors si vous avez la main verte, demandez vite votre permis de jardiner !

Valeria Crouzet
Commission Transition



Coupons à découper dans ce numéro ou à retrouver sur le site internet de la Mairie ou en Mairie même.



Demande de Permis de végétaliser

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Lieu (qui peut être différent de l'adresse - rue N° - faire une croix sur le plan)

.....

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pieds d'arbres à végétaliser | <input type="checkbox"/> Potelets à végétaliser |
| <input type="checkbox"/> Jardinières mobiles | <input type="checkbox"/> Mur |
| <input type="checkbox"/> Platebande en limite de propriété | <input type="checkbox"/> Espace public |
| <input type="checkbox"/> Talus, terre-plein | <input type="checkbox"/> Autres dispositions |

Description du type de végétalisation

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à l'accueil avec la charte signée.

RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/12/2020

DETERMINATION DU NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT HABITAT DAUPHINOIS

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de la société Habitat Dauphinois. Cette société souhaite que la commune attribue un nom à la voie traversant le lotissement en construction.

La commission communication a lancé un appel à proposition via les réseaux sociaux. Elle a retenu onze propositions sérieuses.

Le Maire propose au conseil de voter à bulletin secret pour déterminer le nom de la nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le nom de la nouvelle voie : Chemin des Mirabelles

CREATION DES COMITES CONSULTATIFS

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'associer le plus possible, la population aux décisions impactant les orientations données à la vie de la commune.

S'inscrivant donc dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation, il propose la mise en place de deux comités consultatifs.

Ces deux comités compléteront ainsi les moyens et les compétences des commissions qui les sous-tendent.

Le premier concernant la révision du PLU sera constitué des membres de la commission urbanisme et des personnes suivantes : Mmes E.Paradis, I.Terrasse et Mrs Babikian, J.Bernard, E.Bridot, M.Lazzaroni, B.Mallery, G.Thévenet, D.Bouvard.

Le deuxième concernant l'élaboration du plan communal de sauvegarde sera constitué des membres de la commission de sécurité et des personnes dont les noms suivent : Mrs G. Thévenet et T.Vallon.

Afin de déterminer le rôle et la fonction de ces comités, il sera proposé aux personnes les constituant d'approuver une charte de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la création de ces deux comités consultatifs et d'approuver la charte concernant le fonctionnement de ces comités consultatifs.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu la délibération précédente concernant la mise en place de comité consultatif, le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur adopté le 16/11/2020 par l'ajout de l'article 14 comme rédigé ci-dessous :

Article 14 (règlement intérieur) **Les comités « consultatifs »**

Les comités consultatifs permettent d'associer des personnes extérieures au conseil municipal.

L'article L.2143-2 permet la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du maire. Cette composition est valable pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contrairement aux commissions municipales, ces comités peuvent comprendre des personnes qui ne font pas partie du conseil municipal.

Chaque comité consultatif est dirigé ou présidé par un membre du conseil municipal (vice-président), désigné par le maire.

Ces comités consultatifs peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et les équipements de proximité ou entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la modification du règlement intérieur en y ajoutant l'article 14 comme rédigé ci-dessus.

RENONCEMENT PARTIEL DE L'ESPACE RESERVE N°22

Le PLU contient des espaces réservés à la commune sur certaines propriétés privées en vue d'aménagements collectifs. C'est le cas avec l'espace réservé n°22 compris entre le Chemin des Vieilles et la place Bourbousson. Cet espace réservé englobe en plus des parcelles communales, les parcelles AB 241,243,192 parcelles que vient d'acquérir M. Mickaël Terras.

A l'origine, cet espace réservé devait permettre la réalisation d'aménagements spécifiques (plateau multisport et espace petite enfance). Depuis, ce programme d'aménagement a été réalisé sur les parcelles communales sans avoir recours aux parcelles mentionnées.

M. Terras nous met en demeure d'acheter les parcelles mentionnées ci-dessus ou de renoncer à cette réserve. Vu ce qui vient d'être énoncé, il est proposé au Conseil municipal de renoncer à acquérir les parcelles AB 241,243,192 appartenant à l'espace réservé n°22.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité d'ajourner cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Brulage des végétaux

Site de la commune (l'entreprise est choisi, voir devis)

Création d'un sentier pour relier Upie à Montmeyran

RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/02/2021

RESTES A REALISER 2020

Le Maire explique que depuis le 15 décembre le budget 2020 est clôturé.

Dès le 1^{er} janvier 2021, les factures de fonctionnement peuvent être mandatées dans la limite de celles inscrites au budget précédent, et ce jusqu'au vote du budget 2021.

Pour l'investissement seules les dépenses d'emprunts peuvent être réglées avant le vote du budget 2021.

Pour pouvoir mandater d'autres facture ils faut délibérer sur les « restes à réaliser », c'est-à-dire des factures engagées sur l'année n-1 et qui seraient à régler avant le vote du budget de l'année n.

Le Maire propose les restes à réaliser suivants :

Dépenses d'investissement :

2315 opération 20 voiries : travaux places charlemagne et bourbousson	57 000.00 €
2135 opération 19 groupe scolaire : interphones	700.00 €

Recettes d'investissement :

1321 opération 20 voiries : subvention DETR	80 000.00 €
---	-------------

Le Conseil Municipal, décide d'approuver les restes à réaliser comme présentés ci-dessus.

CONVENTION SDED - SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE

Le Maire explique que depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'Energie de la Drôme s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnement opérationnels, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie).

Le SDED a adopté en comité syndical le 09/06/2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économie d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economie d'Energie. Son taux est de 50% jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'était engagée à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de conseil en énergie du SDED. Cette adhésion s'élevait à 0.20 €/hab par an pour une commune rurale.

La période d'état d'urgence sanitaire ayant conduit au report des élections municipales et à l'installation tardive des exécutifs des établissements publics tels que le SDED, le comité syndical a décidé le 27/10/2020 de prolonger ce règlement jusqu'au 31/12/2021.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la prolongation jusqu'au 31/12/2021 et de régler l'adhésion correspondante au SDED et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

CONVENTION VALENCE AGGLO - PLATEFORME AWS

Le Maire explique que la commune a signé une convention avec valence romans agglo afin d'utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS.

La communauté d'agglomération nous sollicite afin de renouveler cette convention.

Pour rappel elle permet de faire les publications légales obligatoires lors de la passation de marchés publics.

C'est la communauté d'agglomération qui assume les frais d'adhésion à la plateforme et ce service est gratuit pour la commune hors mis les frais de parution dans les journaux officiels.

Le Maire propose de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec valence romans agglo et d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

Aide aux agriculteurs

Commission de finances valence agglo et ressources humaines

(rapport égalité H/F, convention CRAIG, gestion des satellites, orientations budgétaires)

Litige Commune/Soubeyrand : décision de ne pas faire appel

Nouvelles délégations à 2 conseillers

Mare communale : demande de subvention à l'Agence de l'eau

Plan de défense incendie

Projet « famille zéro déchet »

Projet de végétalisation du centre du village

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/03/2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Les résultats du compte administratif 20 sont en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées : 854 249.16 €
 Dépenses réalisées : 729 780.27 €
 Excédent de clôture : 124 368.89 €
 Report de l'exercice 2019 : 127 265.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées : 468 628.57 €
 Dépenses réalisées : 572 534.62 €
 Déficit de clôture : - 103 906.05 €
 Report de l'exercice 2019 :142 891.42 €

RESULTATS DE CLOTURE : 251 734.16 €

38 985.37 €

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2020 de la commune tels que présentés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Maire rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2020 de la commune il convient d'affecter les résultats. Il précise que les excédents de l'investissement restent en investissement et qu'il appartient au conseil d'affecter les résultats de fonctionnement (251 73416 €).

Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Report en recettes de fonctionnement R 002 : 161 734.16 €
 excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R 1068 : 90 000.00 €

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEFENSE INCENDIE

Le Maire explique qu'après débat au sein du conseil municipal, la première tranche du projet d'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie a été inscrite au budget en dépenses d'investissement à hauteur de 94500 € HT (113 400 € TTC). Ce type d'investissement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée par l'Etat (de 80% du montant HT).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à déposer un dossier de DETR concernant la défense extérieure contre l'incendie pour cette première phase de 94500 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT TOITURE GROUPE SCOLAIRE

Le Maire explique qu'après débat au sein du Conseil municipal, un projet de renouvellement complet de la toiture de l'ensemble école élémentaire, cantine-garderie et médiathèque a été inscrit au budget 2021 en dépenses d'investissement pour un montant de 190 625.00 € HT (228 750€ TTC).

Pour rappel, cette décision vise à mettre un terme définitif aux désordres constatés depuis la mise en service de ce bâtiment, désordres se caractérisant par des fuites importantes aux causes multiples.

Ces travaux de réfection permettront également des économies d'énergie avec un apport d'une couche de 30 cm de ouate de cellulose soufflée.

L'ensemble de ce projet est éligible à plusieurs subventions ou dotations.

Le Maire propose aux Conseil municipal de l'autoriser à demander pour ce projet :

- une dotation des équipements ruraux (Etat) à hauteur de 25% du montant HT
- une dotation dans le cadre du Contrat Ambition Région à hauteur de 15% du montant HT

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et du contrat ambition région.

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire explique qu'après débat au sein du Conseil municipal, un projet de rénovation des bâtiments communaux a été porté au budget 2021.

Ce projet comporte :

- Un renouvellement complet de la toiture de l'ensemble école élémentaire, cantine-garderie et médiathèque.
- Une mise en conformité électrique de plusieurs bâtiments communaux
- L'installation de nouveaux radiateurs électriques dans divers bâtiments communaux
- La mise en place d'un adoucisseur d'eau à la cantine
- Jeu extérieur à la maternelle

L'ensemble de ce projet représente un montant de 230 698,55€ HT (soit 276 838,51€ TTC).

Ce projet de rénovation est éligible à une subvention de 25 % du montant HT dans le cadre du projet de cohérence territoriale du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du projet de cohérence territoriale.

LITIGE SOUBEYRAND

Le Maire rappelle que le tribunal judiciaire de Valence a débouté la commune d'Upie dans sa volonté de maintenir un cheminement piétonnier entre la VC 106 (rue Froide) et la VC36 (rue des Remparts), au motif que ce cheminement en prolongeant la VC 105 empruntait un espace privé.

Lors d'une séance de travail en présence de la plupart des conseillers municipaux, l'avocat ayant défendu les intérêts de la commune dans ce dossier, a fait savoir que celle-ci avait peu d'éléments nouveaux pour faire appel.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire appel de la décision du tribunal concernant cette affaire.



La commune a la volonté de créer une mare afin de permettre un refuge propice au développement d'une vie aquatique riche et variée (tritons, libellules, salamandres...). Elle abrite aussi une ribambelle d'auxiliaires des cultures, qui y trouvent l'eau, la nourriture, et les supports nécessaires à leur développement.

Les mares sont des petits points d'eau pérennes ou non, naturels ou non, de petite taille ou non, creusées pour répondre à un besoin en eau pour les animaux, les insectes, et d'autres usages.

Tous les êtres vivants ont besoin d'eau, pour boire, se « laver », se reproduire...

L'hirondelle, qui disparaît drastiquement, a besoin de milieux humides pour les matières premières (boue) nécessaires à la construction de son nid. Elle s'abreuve en vol, à la surface de l'eau et se nourrit d'insectes volants souvent au-dessus des mares.

Les abeilles ont aussi un grand besoin en eau pour l'élevage des larves. Elles consomment une dizaine de litres d'eau souvent stagnante et chargée en substances végétales (sels minéraux).

D'autres animaux, des insectes, ont aussi besoin d'une grande quantité de lieux humides (libellules, crapauds...).

La mise en place d'un groupe de travail mare est prévu afin de bénéficier d'expériences d'upiens dans ce domaine. Le groupe élaborera les plans, la réalisation, la végétalisation jusqu'aux panneaux pédagogiques d'information.

Les personnes intéressées peuvent écrire quelques mots, pour expliquer leurs motivations, destinés à la commission transition écologique. Le groupe ne pourra se réunir physiquement que lorsque les contraintes sanitaires préfectorales seront levées. Prenez soin de vous et de vos proches.

Laurent Chalavon



MANDIER LEPOUTRE

MACONNERIE CHARPENTE - COUVERTURE

06 62 80 97 68

06 77 56 25 11

www.mandier-lepoutre.fr contact@mandier-lepoutre.fr

10 rue des artisans - 26120 UPIE - 04 75 57 08 03

Électricité Bâtiment
Antennes TV - Paraboles - Enseignes
Installation - Dépannage



Ent. Thierry HENARD

Quartier Les Plots - 26120 UPIE

TEL. : 04.75.59.30.30

La Grande Terre



Chambres d'hôtes à Upie
Sérénité, calme et accueil chaleureux

www.sejour-drome.com tel : 0475591760, 0652405963



DE LA CONCEPTION À L'INSTALLATION
ESCALIER - GARDE CORPS - PERGOLA - TERRASSE METALLIQUE
ACIER - ALLUMINIUM - INOX
PRESTATION DE SERVICE

07 . 86 . 95 . 68 . 55
canals.julien@gmail.com



espacevert26@gmail.com

04 75 59 38 24

JARDIN &
CRÉATION



- Aménagement et création d'espace vert et jardin zen
- Arrosage automatique intégré
- Murets, brises vue et dallage
- Plantation

Créations

Tailles

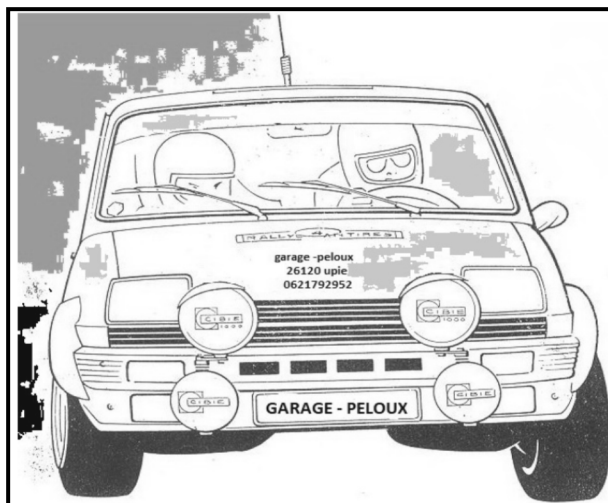
- Elagage par grimpeurs-élagueurs
- Taille d'arbres, haies et arbustes
- Dessouchage
- Traitement phytosanitaire

- Engazonnement
- Entretien de vos gazons
- Reprise/scarification de vos gazons

Gazon

Entretien

- Entretien de vos espaces verts et jardins
- Tontes
- Ramassage des feuilles et déchets verts
- Entretien des massifs
- Bêchage et binage
- Désherbage



GARAGE – PELOUX
UPIE 26120
9 PLACE PAUL MIALLY

Réparation et entretien de votre véhicule récent ou ancien
passage à la valise – géométrie (Parallélisme) 3D
vente montage pneumatique et toutes pièces

VENTE VEHICULE NEUF ET OCCASION

ouverture du lundi au vendredi :8h-12h 14h-18h

tel : 04-75-25-89-62 06-21-79-29-52

mail: pelouxolivier@hotmail.fr

TERRASSEMENT

RÉSEAUX

VOIRIE

ASSAINISSEMENT

ENROCHEMENT

AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR



L'ARTISAN PRÈS DE CHEZ VOUS !

JEAN-MARC VOLLE

06 69 31 15 53

jmvterrassement.fr



NOTE GOOGLE



express
Upie

Epicerie - Pains – Fruits et Légumes – Produits frais

Vins et spiritueux – Produits régionaux

LUNDI au VENDREDI : 8h15-12h15 / 15h-19h15

DIMANCHE : 8h30-12h30

Interdiction des engins motorisés dans la forêt de Miery et de Serrelong

Avec le retour des beaux jours, un grand nombre de personnes reprennent les activités de loisirs de plein air, en particulier les utilisateurs de véhicules tout terrain. Afin de préserver les espaces naturels et les espèces animales et végétales qui les peuplent, cette pratique est très réglementée.



Que dit la loi ?

La circulation des véhicules à moteur est réglementée par la loi depuis le 3 janvier 1991. L'article L.362-1 du Code de l'Environnement précise que la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

Il est donc nécessaire de se renseigner sur le statut de la piste ou du chemin avant de l'emprunter, car un chemin dit « carrossable » n'est pas systématiquement ouvert à la circulation. Autre point important, des chemins ouverts à la circulation des véhicules à moteur au titre de la loi, peuvent être interdits, soit par un arrêté municipal, soit au titre du code forestier.

Qu'en est-il à Upie ?

Le 12 décembre 1996, monsieur Georges Lajarige, maire d'Upie, a interdit par arrêté la circulation de tous les engins de plaisance motorisés sur l'ensemble des massifs boisés de la commune d'Upie et particulièrement le bois de Miery et le bois de Serrelong. Cet arrêté municipal transmis à la préfecture est toujours en vigueur..

Cette interdiction avait été matérialisée, en son temps, par la mise en place de panneaux réglementaires dans le périmètre concerné par ces mesures. Les panneaux ont pour la plupart disparu.

De ce fait, la présence des motos et des quads en forêt s'est amplifiée notablement. Certains ont pris l'habitude d'utiliser ces espaces comme des terrains de jeux, en circulant hors-piste, sans considération pour ce milieu naturel et au détriment des riverains et des autres usagers (marcheurs, coureurs, cyclistes...). Ces pratiques ne sont pas sans conséquences :

- danger pour les promeneurs et les conducteurs eux-mêmes,
- nuisances sonores et stress pour les usagers,
- impact sur la biodiversité de la forêt (pollution des sols et dégâts écologiques)
- érosion accélérée des sols.

En application de l'arrêté de 1996 et pour prendre en compte les réclamations des utilisateurs de la forêt, de nouveaux panneaux ont été posés à l'entrée des principaux chemins du mont Miéry.

Les seuls véhicules à moteur autorisés à circuler en forêt sont les véhicules utilisés :

- pour les services publics de secours (pompiers, police) ;
- à des fins professionnelles liées à la protection, à l'aménagement et l'entretien des massifs (ex : tracteurs, véhicules de service, exploitants forestiers, particuliers acheteurs de bois...)
- et, ponctuellement, dans le cadre d'évènements requérant un accès véhiculé

Quelles sont les sanctions encourues ?

Les infractions à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sont passibles d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe, soit 1500 euros maximum. L'amende peut être assortie de peines complémentaires :

- Immobilisation pour six mois maximum du véhicule,
- La suspension, pour une durée d'un an au plus, du permis de conduire,
- La confiscation du véhicule à moteur saisi au moment du contrôle.

Le fait de ne pas s'arrêter aux injonctions des inspecteurs de l'environnement de l'OFB (office français de la biodiversité) est constitutif d'un délit de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende au maximum.

Interdire et verbaliser n'est pas l'objectif principal. Reste que ces actes sont indispensables pour protéger la forêt et faire en sorte que nous puissions tous, générations actuelles et futures, profiter durablement de ces espaces naturels exceptionnels.

Bernard Porcher

ETAT CIVIL

Naissances

PERRIN Abby, née le 21 janvier 2021 à Valence

UHLMANN Marlon, né le 28 mars 2021 à Valence

VIDIL Agathe, née le 25 mars 2021 à Valence

LE NOIR DE CARLAN Alix, née le 08 avril 2021 à Valence

MARCENACH Valentin, né le 09 avril 2021 à Valence



Mariage

MARTIN Christèle et GASNIER Delphine, mariées à Upie le 12 février 2021



Décès

ECHEVIN Roger, décédé le 16 février 2021 à Valence

GHINOZZI Jean-Yves, décédé le 24 mars 2021 à Auberives en Royans



Recensement Militaire GARÇONS ET FILLES NE(E)S EN 2005

Si vous êtes :

- né(e) en juillet 2005
- né(e) en août 2005
- né(e) en septembre 2005
- né(e) en octobre 2005

Vous devez vous faire recenser :

- à partir de vos 16 ans & jusqu'au 31/10/2021
- à partir de vos 16 ans & jusqu'au 30/11/2021
- à partir de vos 16 ans & jusqu'au 31/12/2021
- à partir de vos 16 ans & jusqu'au 31/01/2022



à la Mairie de votre domicile :
Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile
et de votre carte d'identité.

- TRAVAUX PUBLICS -
Chapon

CANALISATEUR EAU ASSAINISSEMENT IRRIGATION
FONÇAGE - TERRASSEMENT PAR ASPIRATION
LOCATION DE VÉHICULES & ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS



9 rue Marie Curie - ZA du Guimand
26120 MALISSARD
04 75 85 44 20 | contact@chapon-tp.fr
www.chapon-tp.fr



RÉSEAU
IMMOBILIER
NATIONAL

Vente
Location
Gestion locative
Estimation

Rosine VULCANO
Conseillère Immobilier
26120 UPIE

06 21 76 24 35
r.vulcano@i-particuliers.com

www.i-particuliers.com



TSA
automatismes portes & portails



Installations - Entretien - Dépannages
Z.A. des Quatre Chemins - route de Crest
Montmeyran - Drôme - Tél : 04.75.59.36.92
www.tsa-automatismes.com

BRISACH




**3 enseignes
1 Adresse**

Pôle Habitat - Saint Marcel lès Valence




SI SERVICES à LA PERSONNE

Entretien parcs et jardins
Taille de haies
Greffage

Paul ESCACH - 26120 UPIE
06 34 40 13 28
paul.escach@yahoo.fr

Agrément service à la personne

Appolinaire
Etude - Confection - Pose



04.75.57.26.25 - www.appolinaire.fr

Bâches






Piscine, pergola, voile d'ombrage, fermeture de terrasse...

Stores

Intérieur, extérieur, volets roulants, moustiquaires ...

Métallerie

Portail, tonnelle, structure, garde-corps, escalier ...

DIDIER POTHIN-NOIR.UPIE



ISOLATION | DES COMBLES
THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

TRAVAIL SOIGNÉ

RGE
UNITECH

RAVALEMENT FACADE
PLÂTRERIE-PEINTURE
CLOISON SÈCHE
REVÊTEMENT DE SOL
DÉCORATION

04 75 25 20 14 | 06 88 30 37 71
ZA LES BOUDRAS - 26120 UPIE

SIREN 437 874 448 653 13

**Les articles pour le prochain Upien
seront à transmettre avant le
12 juillet 2021**

Correspondants presse locale

DAUPHINE LIBERE :
Chantal HOCHART : 06 71 87 39 19 ch.hochart@laposte.net

LE CRESTOIS
04.75.25.00.82
Annie LIOTARD : 04 75 25 95 08

DROME INFOS HEBDO :
04 75 86 20 00
Claire ULRICH
claireulrich@yahoo.fr

Mairie

Secrétariat : 04 75 84 45 30
E-mail : contact@mairie-upie.com
Horaires d'ouverture

L.	8h-12h	
M.	8h-12h	
Mer.	8h-12h	
J.	8h-12h	
V.	8h-12h	13h30-18h30

Médiathèque

Tél : 04 75 84 38 64

E-mail : mediatheque-upie@orange.fr

M.		16h00-18h30
Mer.	10h00-12h00	16h00-17h30
J.		16h00-18h30
V.	10h00-12h00	16h00-17h30
S.	10h00-12h00	

Ecoles Publiques

Élémentaire	04 75 84 36 22
Maternelle	04 75 84 42 93
Cantine/garderie	04 75 84 47 50

Déchets verts

UPIE Plate forme des Boudras

Mercredi:	13h30-16h30
Samedi:	8h30-11h30

Santé

Médecin généraliste :

Dr DARBON : 04 75 84 43 30

Pharmacie des Clots :
04 75 84 71 98

Kinésithérapeute : M. BOIS-SOLLE : 06 77 57 33 71

Ostéopathe : Mme BARNASSON : 06 88 13 44 33

Infirmiers à domicile :

Cabinet Upie

Mme DARRIET- CON-DAMINE/Mme CORDIER
06.47.72.59.19

Cabinet Upie-Montoison

Mmes LESPESTS, LESTRAT, M. CHAZALET

04 75 84 48 12

06 70 98 28 65

Cabinet Mont Miery Montoisson

Mme THIRIET 06 21 61 33 42



Agence postale



Mairie Upie

L-M-Me-J 8h30-12h
V 8h30-12h 13h30-18h
Levée 11h00 lun au vend

Réseaux Collectifs

Veolia-Eau : 09 69 32 34 58

E.D.F. : 09 96 32 15 15

Orange : 10 14

Associations

A.C.C.A.	04 75 84 39 24	Les Moutons d'Appo	06.76.82.58.83
A.D.M.R.	04 75 59 36 58	Les 4 saisons	04.75.84.47.64
Amicale pompiers	04 75 82 50 70	A.Z.U Upie	04.75.84.18.71
Comité des Bouviers	06 14 84 59 20	Assoc. Parents d'Élèves	06.11.80.43.19
Comité paroissial	04 75 40 68 83	Olympique Boule Upienne	06 11 78 50 39
Fanfare La Fraternelle	06 79 41 68 58	Promosport	06.66.88.02.82
Le fil à l'aiguille	06 76 24 23 52	Rugby Olympique Upien	06.18.85.24.27
FNACA	06 11 38 93 49	Upie Tennis de Table	06. 84.16.95.61
La P'tite cantine	06 45 85 37 90	Upidum	06.86.21.05.09
Le Foyer pour tous	07.68-95-09-70	Vétérans Upie Football Club	06.80.22.28.08
Le Jardin musical	06.03.06.05.31		

MONTVENDRE

L.	10-12h	15-18h
M.		15-18h
Mer.	10-12h	15-18h
J.		15-18h
V.	10-12h	15-18h
S.	9	→ 17h

Déchetteries



BEAUMONT

L.	9h30-12h	14h-17h
M.		14h-17h
N.		14h-17h
J.		14h-17h
V.		14h-17h
S.	9h	→ 17h

Taxi mistral : 04 75 43 16 14

Valence Romans Agglo

04.75.81.30.30

Site : www.valenceromansagglo.fr

Services d'Urgences

Pompiers	18
Samu	15
Police	17
N° national d'urgence	114
Gendarmerie	04 75 59 00 22

SPANC

04 75 75 41 33

E-mail :

spanc@valenceromansagglo.fr

**J'aime
donner du sens
à mon travail.
J'ai choisi
l'aide à domicile.**

**Pourquoi pas
vous ?**

Rejoignez
-nous !



ADMR UPIE
7 rue de la Mairie
04.75.59.36.58

**JOBS
D'ÉTÉ**

L'ADMR D'UPIE

**CDD de 2 mois
et plus**

3 aides à domicile

**Temps partiel ou
temps plein**



Secteur :

Ambonil, Eurre, La Baume Cornillane, Montmeyran,
Montoison, Montvendre, Ourches, Upie, Vaunaveys
la Rochette.

**Un job près de chez toi,
c'est possible !**

Pour candidater => CV + LM : sboutit@admr26.fr

OLYMPIQUE BOULE UPIENNE OBU



NOUVEAU SUR UPIE

Olympique Boule Upienne
Club de Pétanque Loisirs Ouvert à Tous (pas de compétition)
Très prochainement jusqu'à fin Octobre 2021
Le dimanche de 10h à 13h Parking du Stade de FOOT

ADHÉSION ANNUELLE : Adultes 20€

Enfants Prix Réduit*

* Sous la Responsabilité des ACCOMPAGNANTS

Toutes ces indications peuvent être modifiées suivant les restrictions
sanitaires !

SUIVEZ NOUS sur Facebook: Olympique Boule Upienne
INSCRIVEZ VOUS : olympiquebouleupienne@gmail.com
Ou au : 06.11.78.50.39

Nous vous communiquerons la date du début des entraînements

PROFITEZ DES DEUX PREMIERS DIMANCHES D'ESSAIS SANS ADHÉSION



Cela fait maintenant plusieurs mois que l'activité de l'association d'UPIETT est au point mort.

En effet, nous subissons tous la crise sanitaire du Covid, mais je reste optimiste pour que l'on puisse se retrouver pour quelques entrainements avant la fin de la saison.

De plus, la pratique en extérieur est compliquée vu l'instabilité météorologique et le vent fréquent.

Pour information, cette année nos entrainements ont lieu tous les lundis de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes et Kevin notre coach intervient tous les 15 jours.

J'espère malgré cette situation, que tous nos adhérents et leurs familles se portent bien et gardent la forme pour une reprise prochaine, enfin je l'espère !



Dernier tournoi UFOLEP à Guilherand-Granges

Sylvia Petitpierre, Présidente d'UPIE TT

LE JARDIN MUSICAL



L'année avance à grands pas, et le jardin musical fait tout son possible pour que la saison se poursuive. Nous sommes toujours là et nous maintenons les cours tant que nous le pouvons, en présentiel ou en distanciel lorsque c'est possible.

Nous remercions chaleureusement à ce sujet les professeurs d'avoir joué le jeu malgré le contexte difficile : de nombreux cours ont été déplacés à cause du couvre feu, ou ont été réalisés en distanciel lors des différents confinements, et dans l'ensemble, relativement peu de cours n'ont pas pu être maintenus compte tenu de la situation.

Nous avons accueilli Fabienne Constantin, en remplacement de Zakia Enassiri pour les cours d'éveil musical, et lui souhaitons la bienvenue. Les tout petits peuvent donc à nouveau bénéficier de cours de musique eux aussi.

Dans un contexte plus festif, et si la situation sanitaire le permet, nous organiserons la fête de la musique le 19 juin prochain, conjointement avec la petite cantine et l'association de cantine garderie de l'école élémentaire pour une journée au déroulement bien rempli. Nous aurons le plaisir d'accueillir Théo Didier et son groupe afin d'assurer l'animation de la 1ère partie de la soirée. La tenue de cet événement étant encore très incertaine, nous donnerons plus de détails sur son organisation quand nous en saurons un peu plus sur sa faisabilité.

La Légende d'Andarta

Les travaux de préparation continuent les gaulois montent la palissade du village, les premiers tests sur les effet spéciaux sont prometteurs, les dessins des nouveaux costumes sont affichés à côté des machines à coudre.

Bref, les bénévoles sont à pied d'œuvre malgré un contexte compliqué et incertain. La décision de jouer le spectacle en août sera prise par le conseil d'administration fin avril.

A très bientôt dans cette aventure...



L'équipe du spectacle :
info@lalegendedandarta.com
 06 86 21 05 09



FNACA MONTOISON~UPIE~AMBONIL

Le 19 MARS 2021 nous avons commémoré le 59ème anniversaire du Cessez le feu en Algérie, en Comité restreint (cause pandémie)

A MONTOISON, en présence : de Monsieur le Maire Jean Marc BOUVIER

A AMBONIL, Monsieur Le Maire Bernard CARRERRES

A UPIE, Monsieur le 1er Adjoint Bernard PORCHER

Accompagné dans nos trois communes par le Porte Drapeau Monsieur Pierre REYNAUD

Le message de la FNACA et le message national de la ministre Déléguée auprès de la ministre des armées en charge de la Mémoire et des Anciens Combattants ont été lus

Dépôt de gerbes de la mairie et de la FNACA

A UPIE, le Vice Président Délégué Robert MOULIN à remis la Croix du Combattant à notre Ami Gilbert MICHEL

Une minute de silence à été observée en mémoire de nos 30000 disparus et la marseillaise a clos cette Cérémonie.

P.LANTILLON



En Avril ne te découvre pas d'un fil...

En Mai fait ce qu'il te plaît !!!

Et si c'était vrai ? Et si **La P'tite Cantine** pouvait enfin ouvrir ses portes ???

Vous viendrez n'est-ce pas ?

Nous aurons plaisir à vous voir ! Boire un coup avec vous ! Partagez nos envies, nos joies de nous retrouver ! Cela fait si longtemps...

Pour se donner l'eau à la bouche, notez dans vos agendas

Notre traditionnelle soirée « **Bières artisanales** » prévue le **samedi 12 juin**

Un concert "**Chez Remo, Chanson Rock**" annulé en octobre 2020, reprogrammé pour le **samedi 10 juillet**

Nous reviendrons vers vous dès que possible pour vous confirmer tout ça et vous donner plus de détails.

Comme vous voyez, nous pensons bien à vous !

Loin de l'adage « loin des yeux loin du cœur ! », bien au contraire vous n'avez jamais été aussi proche de nous pendant tout ce temps d'isolement, c'est ce qui nous fait tenir le coup!

Soyez sur les « Starting Blocks », nous serons prêts à vous accueillir dès que nous aurons le feu vert !!!

A très bientôt !

Toute l'équipe de La P'tite Cantine

Retrouvez-nous là : [La P'tite Cantine - Upie | Facebook](#)

LE CLUB DES 4 SAISONS

L'année a mal débuté pour notre club avec la disparition de notre trésorier Roger ECHEVIN. Il a assuré ce poste pendant quatre années durant. Ce fut un pilier pour notre club, une personne très dévouée et à la fois discrète. C'est une figure que l'on ne rencontrera plus. Nous avons une pensée pour ses enfants et petits enfants.

Comme je le prévoyais un peu dans le précédent upien, exceptionnellement le bureau a décidé de ne pas faire d'assemblée générale suite à la crise évidemment, j'en ai informé le conseil départemental.

La pandémie persiste et les activités une à une n'auront pas lieu, c'est-à-dire la journée du 1er mai avec son plateau repas suivi d'un concours de belote, la réception des clubs de Vaunaveys et Eurre et enfin notre voyage annuel de fin d'année courant juin.

Soyons optimiste pour une reprise du club courant septembre.

Durant l'été hors club les amateurs de boules pourront inaugurer le nouvel emplacement un peu réduit malgré tout. C'est une activité que les jeunes apprécie et est un lien social. Je vous recommande de rester vigilant pour conserver une bonne santé. Dernièrement le bureau du club a pris possession de ses nouveaux lieux de rangement. Ces travaux ont été réalisés par notre vice président également aidé par un adjoint au maire. Une grande reconnaissance envers le conseil municipal pour voir pris en considération la demande de notre présidente.

Le secrétaire



MEDIATHEQUE MUNICIPALE

UNE GRAINOTHÈQUE À LA MÉDIATHÈQUE

L'équipe de la médiathèque a créé une grainothèque.

Une grainothèque, mais kezako ??!

Le principe est simple ! Rendez-vous à la médiathèque, venez déposer, trouver, échanger des graines de fleurs, de fruits, de légumes ou encore des graines aromatiques. Dans un esprit de partage et d'échanges c'est aussi l'occasion de faire de belles rencontres.

Horaires d'ouverture au Public :
le mardi de 16h00 à 18h30
le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h30
le jeudi de 16h00 à 18h30
le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h30
le samedi de 10h à 12h00



Nous profitons de ces quelques lignes, pour souhaiter la bienvenue à Lyam, le petit garçon de Laetitia.



Le printemps est là

La Grande Lessive organisée par la médiathèque le 25 mars



(les dessins des enfants comme des adultes ont été accrochés sur un même fil.)

Le thème de cette édition : Jardins suspendus, collait parfaitement à la présentation au public de la Grainothèque !

*Valeria Crouzet
Commission Transition*

L'intérêt général

Défendre l'intérêt général est un des rôles du Conseil municipal et plus particulièrement du Maire ce qui vaut souvent à ce dernier plus que de l'animosité. Le rappel des obligations s'imposant à chacun de nous pour vivre dans une commune génère souvent incompréhension car considéré comme une atteinte à la liberté individuelle.

En vertu du proverbe : voir la paille dans l'œil de son voisin et ne pas voir la poutre dans le sien, se plaindre des autres ou les dénoncer est un comportement plus facile que d'admettre sa propre transgression aux principes du vivre ensemble.

Des incivilités à la volonté délibérée de ne pas se conformer aux législations, le panel est large pour illustrer le propos. Incinération des végétaux, décharge sauvage, dépose de déchets à côté des containers, marcher sur les plates-bandes, laisser aboyer son chien, utiliser des véhicules motorisés dans les bois, entreprendre des travaux non déclarés, ne pas respecter les obligations de voisinage en matière de bruit ou encore laisser les déjections de son animal préféré sur les voies empruntées par tous sont quelques-uns des aspects à traiter quotidiennement par une municipalité.

Permettez-moi de revenir sur le dernier cas cité car force est de constater qu'actuellement ce problème prend de l'ampleur aussi bien dans le village que sur les routes et fossés proches de l'agglomération. Un problème des plus désagréables notamment pour les employés communaux en charge de l'entretien des espaces publics.

Jean-Jacques Bruschini

DÉJECTIONS CANINE !!!



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

Le plaisir qu'on peut prendre à se promener à Upie dépend pour beaucoup de la propreté de ses rues, ses trottoirs, ses sentiers de promenade, et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément avec la «Méthode du sac». Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour de la main, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter dans la poubelle la plus proche. N'oubliez pas votre sac pour le respect de tous !

Valeria Crouzet

Le 5 mars, le conseil Municipal a voté son budget 2021. Toujours dans la maîtrise des dépenses et la recherche de subventions, de nombreux investissements vont être menés pour pérenniser nos infrastructures et assurer le bien vivre à Upie. Une hausse du taux d'impôt sur le foncier bâti a été validée afin d'assurer ce plan d'investissement et en prévision des différentes réformes de la fiscalité, notamment la suppression de la taxe d'habitation échelonnée jusqu'en 2023.

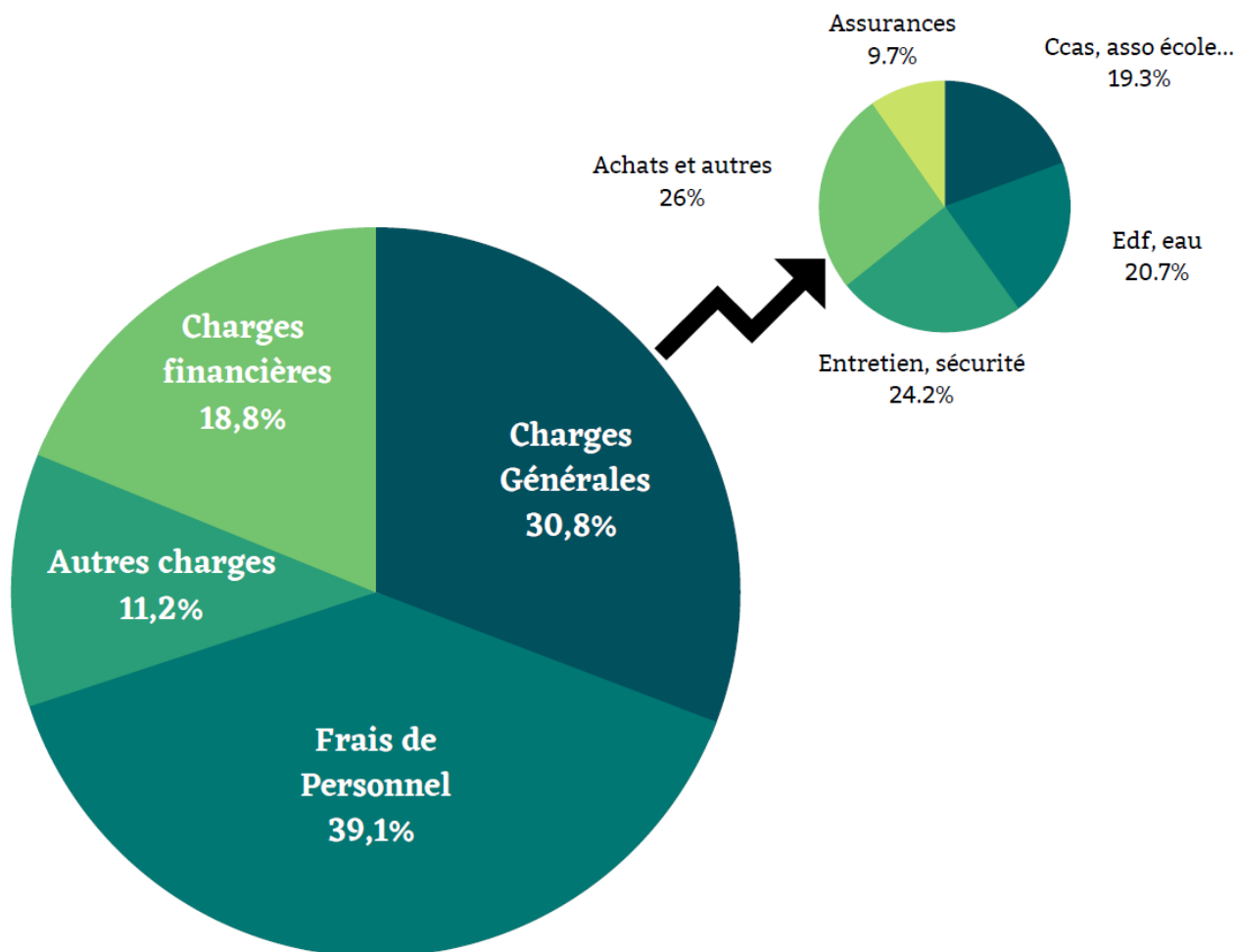
BUDGET 2021

1,7 MILLIONS

Total des recettes

635 961.37 € EN INVESTISSEMENT
1 066 313.16€ EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement



« Les différents graphiques exposés, permettent de comprendre la complexité du budget communal. Nos principales recettes sont liées à la fiscalité ainsi qu'aux subventions. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les frais de structures et de personnel.

BUDGET

Celles ci sont donc complexes à réduire.

L'effort demandé aux upiens en ce début de mandat par cette hausse de fiscalité a été réfléchi pour assurer la politique d'investissement mais en tenant compte de la baisse voir l'annulation de la taxe d'habitation pour la plupart des habitants . Cette hausse se monte à 1%, faisant passer le taux communal de 13,5 % à 14,5%. A noter que la partie départementale de la taxe foncière, 15,5%, sera reversée à la Commune pour compenser la suppression graduelle de la taxe d'habitation.

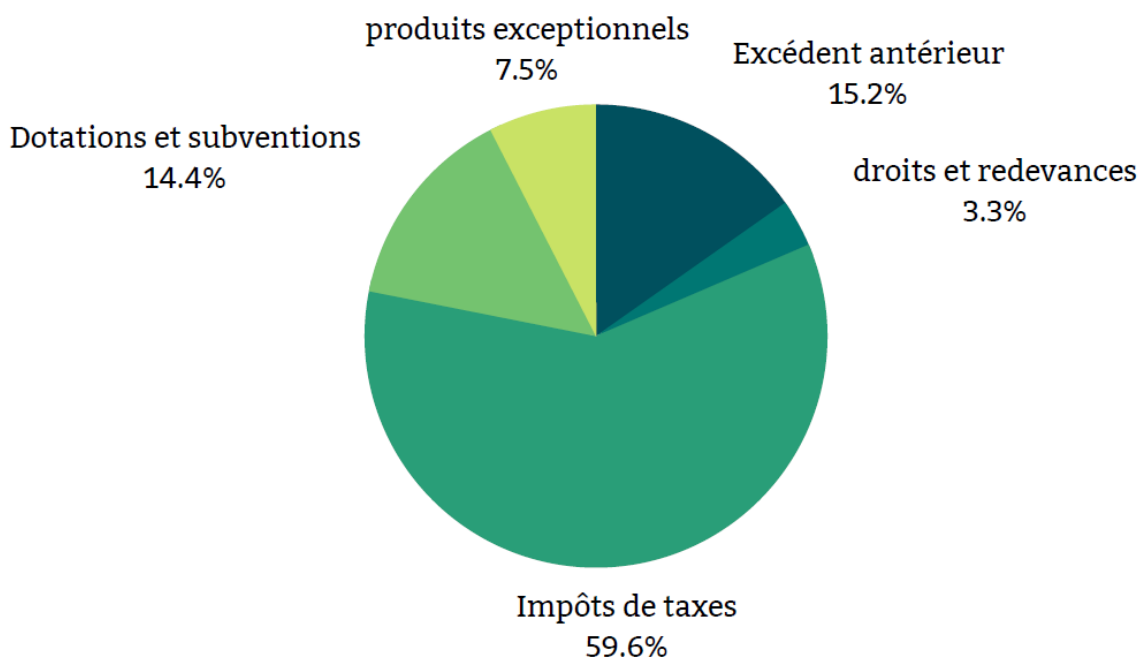
**Le taux sur votre avis d'imposition sera donc de 30%.
(taux communal 14,5% + taux départemental 2020 15,5 %)**



Les principaux projets sur cette année 2021 sont tournés vers la sécurité et le maintien des infrastructures avec une solution pour la toiture de l'école, le risque incendie et le plan de sauvegarde.

Une réflexion est aussi en cours pour saisir les opportunités du plan France Relance mené par le gouvernement actuel en visant des travaux d'économie d'énergie sur nos bâtiments (énergivores pour la plupart)."

Recettes de fonctionnement



Jolie Drômoise

Pour révéler votre beauté avec des produits respectant la nature de votre peau

Institut de beauté

Soins esthétiques à domicile sur rendez-vous

160 rue Bartalène - 26120 Uple
Tél. : 06 31 71 07 34
www.joliedromoise.fr

- ✿ Soins visage et corps sur-mesure
- ✿ Épilations visage et corps
- ✿ Massages bien-être
- ✿ Beauté mains et pieds
- ✿ Forfait beauté pour mariage
- ✿ Intervention en milieu médicalisé
- ✿ Conseil en valorisation d'image personnelle et professionnelle

Cosmétiques respectant la nature de la peau

Catherine Noin Chauvel, esthéticienne D.E. et socio-esthéticienne certifiée

Bons cadeaux et carte de fidélité

Découvrez le bien-être de soins esthétiques naturels au féminin dans un écrin de verdure, au pied du Vercors...

ELECTRICITE GENERALE

GUY BOSSAN & FILS



QUARTIER LES MOULINS
26120 LA BAUME CORNILLANE

Tel: 04.75.59.40.36
E-mail: guybossanetfils@live.fr

S.A.R.L. ECHEVIN TP

Travaux Publics et Particuliers

Gravier Sablerie

Location d'engins
Terrassements - VRD

Terre

Quartier Ruinelle
26120 UPIE

Tél./Fax : 04-75-59-36-83



CAP

bureautique

DES DOCUMENTS + INNOVANTS

id'print id'flow id'smart

04 75 78 19 48 | info@capbureautique.fr
www.capbureautique.fr

Le PARC HAUT EN COULEURS



Le Zoo d'UPIE


Drôme
04 75 84 18 71 - www.jardin-aux-oiseaux.com

VALLON Thomas

PISCINE : dépannage, entretien, rénovation.

PLOMBERIE : installation, dépannage.

vallon.thomas@orange.fr
06.45.45.94.47
26120 UPIE




BOUSSIER^{TP}

www.oboussier-tp.fr



Bénédicte Vieira



Cindy Faya

*Merci à tous les participants du concours
photos de mars 2021*



Murielle Vallon



Annie Garin-Michaud



Floriane Dorier Chastaing



Audrey Bardou

*Merci à tous les participants du concours
photos de mars 2021*

*Comité de rédaction : commission communication
Tiré à 700 exemplaires - imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique*



Beatrice Chavat



Valérie Ghinozzi